



Rapport n° 10	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : 65 Article :

SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours verse traditionnellement des subventions annuelles à des associations ayant trait à la défense des intérêts des sapeurs-pompiers. Je vous propose de reconduire en 2014 ces aides financières à destination des bénéficiaires suivants :

➤ L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne (UDSPA).

La subvention versée à l'UDSPA se répartirait comme suit :

- Assurance décès.....	1 715 €
- Journée nationale des médecins.....	2 537 €
- Déplacements sportifs.....	16 884 €
- Récompenses.....	5 065 €
- Aide aux sections de jeunes sapeurs-pompiers et au fonctionnement de l'Union départementale.....	43 099 €

Soit un total de 69 300 € identique à 2012, le montant de la subvention 2013 avait été augmenté de 7 500 € pour faire face au déplacement en Guadeloupe lors de la finale du parcours sportif.

➤ L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers (URSP).

Une subvention est versée chaque année à l'URSP de la zone Nord. Celle-ci permet de réunir régulièrement les Directeurs Départementaux des SDIS pour examiner les problèmes de coordination au sein de la zone de défense Nord, comparer et partager leurs expériences relatives au fonctionnement de leurs services respectifs.

Je vous propose d'allouer en 2014 une subvention de 1 000 € identique à 2013.

➤ L'Œuvre des pupilles orphelins de Sapeurs-Pompiers.

Le Président de cette association sollicite une subvention permettant d'équilibrer son budget et ainsi venir en aide aux orphelins au travers du versement de différentes aides et prestations destinées à améliorer les conditions de vie de ces enfants.

Je vous propose le versement d'une subvention de 1 400 € identique à 2012.

➤ L'Amicale des personnels de la Direction Départementale.

Cette association a pour but de resserrer les liens entre les membres des personnels de la Direction, à l'instar des amicales existant dans les centres de secours. Elle organise ainsi des achats groupés, verse des aides à l'occasion d'événements familiaux (naissance, mariage) ou individuels (médailles, départ à la retraite...). Elle organise également l'arbre de Noël des enfants des agents de la Direction.

.../...

Je vous propose le versement d'une subvention de 4 100 € soit les 2 600 € de 2013 augmentés des 1 500 € consacrés les années précédentes par le SDIS pour l'organisation de l'arbre de Noël (crédits supprimés du chapitre 011).

Les crédits, soit 75 800 €, sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2014 du SDIS.

Si l'ensemble de ces dispositions vous agréé, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération ci-joint :

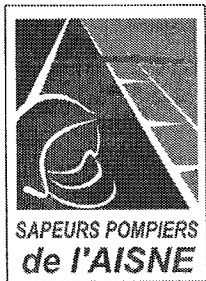
Vu le rapport n° 10 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2014 :

- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne	69 300 €
- Union Régionale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
- Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers	1 400 €
- Amicale des personnels de la Direction du SDIS	4 100 €

Le Président,

Thierry THOMAS



Procès-verbal du rapport n° 10	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : 65 Article :

SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

Le Président donne lecture :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours verse traditionnellement des subventions annuelles à des associations ayant trait à la défense des intérêts des sapeurs-pompiers. Je vous propose de reconduire en 2014 ces aides financières à destination des bénéficiaires suivants :

➤ **L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne (UDSPA).**

La subvention versée à l'UDSPA se répartirait comme suit :

- Assurance décès..... 1 715 €
- Journée nationale des médecins..... 2 537 €
- Déplacements sportifs..... 16 884 €
- Récompenses..... 5 065 €
- Aide aux sections de jeunes sapeurs-pompiers et au fonctionnement de l'Union départementale..... 43 099 €

Soit un total de 69 300 € identique à 2012, le montant de la subvention 2013 avait été augmenté de 7 500 € pour faire face au déplacement en Guadeloupe lors de la finale du parcours sportif.

➤ **L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers (URSP).**

Une subvention est versée chaque année à l'URSP de la zone Nord. Celle-ci permet de réunir régulièrement les Directeurs Départementaux des SDIS pour examiner les problèmes de coordination au sein de la zone de défense Nord, comparer et partager leurs expériences relatives au fonctionnement de leurs services respectifs.

Je vous propose d'allouer en 2014 une subvention de 1 000 € identique à 2013.

➤ **L'Œuvre des pupilles orphelins de Sapeurs-Pompiers.**

Le Président de cette association sollicite une subvention permettant d'équilibrer son budget et ainsi venir en aide aux orphelins au travers du versement de différentes aides et prestations destinées à améliorer les conditions de vie de ces enfants.

Je vous propose le versement d'une subvention de 1 400 € identique à 2012.

.../...

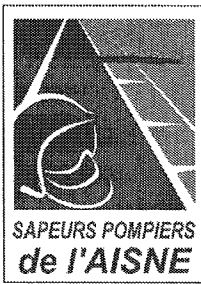
➤ **L'Amicale des personnels de la Direction Départementale.**

Cette association a pour but de resserrer les liens entre les membres des personnels de la Direction, à l'instar des amicales existant dans les centres de secours. Elle organise ainsi des achats groupés, verse des aides à l'occasion d'évènements familiaux (naissance, mariage) ou individuels (médailles, départ à la retraite...). Elle organise également l'arbre de Noël des enfants des agents de la Direction.

Je vous propose le versement d'une subvention de 4 100 € soit les 2 600 € de 2013 augmentés des 1 500 € consacrés les années précédentes par le SDIS pour l'organisation de l'arbre de Noël (crédits supprimés du chapitre 011).

Les crédits, soit 75 800 €, sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2014 du SDIS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération ci-jointe.



Délibération n° 10	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : 65 Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	11
Votants :	11

Affiché le :

10 FEV. 2014

Le 27 janvier 2014 à 16 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 20 décembre 2013, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, ~~Georges FOURRÉ~~, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, ~~Pierre-Marie LEBÉE~~, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Marcel LALONDE, ~~Gérard DOREL~~, Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier~~
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s) : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet
MM. Jean-Jacques THOMAS, Georges FOURRÉ, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Bernard RONSIN, Raymond DENEUVILLE, Paul GIROD, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON, Commandant Eric GODULLA

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON.

SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

Vu le rapport n° 10 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2014 :

- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne 69 300 €
- Union Régionale des Sapeurs-Pompiers 1 000 €
- Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers 1 400 €
- Amicale des personnels de la Direction du SDIS 4 100 €

PREFECTURE DE L' AISNE
10 FEV. 2014

Le Président,

Thierry THOMAS